Nouvelles Locales ET RÉGIONALES

LE XVIe GRAND CONCOURS National et International de Tir DE ROUBAIX

Le Banquet

Un banquet était présidé par M. René Wilbaux, président de la Commission des Sociétés et souscriptions du Concours, qui fut fait au dessert, M. Victor Renaître et à sa gauche, M. Meunier, président de la fête de Reims.

A la table d'honneur, on remarquait MM. Bruille, adjoint au Maire de Roubaix, Annat-Cravert, F. Baxter, G. Vicaire, Théodoline, Ernest Catteau, Victor Catteau, A. Cuvelier, A. Herrinckx-Prouvost, Ch. Wolff, Gueroyer, membres de la Commission des Finances ; le commandant Augoannoux ; les capitaines Caron et Halaret, du 127e ; le capitaine de Boigne, de la Commission d'expérience de Versailles ; Henri Catteau, etc...

Au dessert, des toasts sont portés par MM. Renard et Wilbaux.

Le classement journalier

Concours de société. — Fusils 200 mètres. — Catégorie XIII. — Section A. — Mousquets du Vieux-Paris, 48 p., 291 p.; La Patriote, Paris, 49 p., 296 p.; Carabiniers Croix, 53 p. 289 p.; Thiant, 46 p., 285 p.; Tir Paris, 47 p., 283 p.; Carabiniers Mons-Bargin, 45 p., 277 p.; 10e Territorial, Saint-Mihiel, 45 p., 277 p.; Tir Lagnieu, 46 p., 276 p.; Tir Bagnolet, 46 p., 276 p.; Carabiniers Mons-Bargin, 45 p., 275 p.; Cambry, 46 p., 269 p.; Amis de Bohain, 47 p., 268 p.; Association Orsay, Wissous, 45 p., 268 p.

Concours de société. — Revolver 30 mètres. — Catégorie XIII. — Section C. — L'Avenir de Paris, 45 p., 325 p.; Mixte de Rouen, 47 p., 321 p.; Amicalistes de Paris, 49 p., 312 p.; Tir de Saint-Michel, 47 p., 304 p.; 10e Territorial, Rambouillet, 45 p., 298 p.

Sociétés militaires (Fusils 200 mètres). — Catégorie XIV. — Première section. — 1re d'infanterie, Lyon, 46 p., 78 p.; 2e d'infanterie, Lyon, 45 p., 74 p.; 3e d'infanterie, Chambéry, 47 p., 77 p.; 1re cuirassiers à pied, Annecy, 45 p., 65 p.; 2e d'infanterie, Lyon, 40 p., 72 p.

Sociétés civiles (Carabine ou mousquet). — Catégorie XIV. — Première section. — 1re d'artillerie, Lyon, 25 p., 49 p.; 1re dragons, Vienne, 22 p., 43 p.; 1re dragons, Lyon, 21 p., 39 p.; 10e cuirassiers, Lyon, 21 p., 39 p.; 7e dragons, Chambéry, 20 p., 39 p.

Sociétés-Fortune (Fusil 200 mètres). — Catégorie I. — Tireurs ayant fait un à remboursement de 5 francs. — Sévenard, Marchiol, Fénon, Garnier, Savey, Desmaures, Isla, Boch, Brusland, Mouiset, Bouzieu, Furet, Bleuze, Castaing. — Les tireurs ayant atteint le maximum des points obtenant droit à la prime du concours. — Catégorie II bis. — Espérance, — Derret Joseph, Marrion, 50, 2 mat.

Catégorie IV. — Revolver 30 m. — Bolleut, Sect-Guillaume, 37.

Catégorie V. — Revolver 30 m. — Isla Ernest, 38 ; Nadrange Arthur, 38 ; Derret Auguste, 38 ; Dumont André, 36.

Catégorie VI. — Redan 30 m. — Bel Concours, Paris, 40 ; Hugues Paris, 40 ; Pinsonnet, Paris, 2 39 ; Huet, Paris, 40.

Catégorie VII. — Pistolet 30 m. — Bolleut, Sect-Guillaume, 41 ; Lequin, 41 ; Bertin, 41 ; Bertin, 33 ; Richardet, 14 ; Hodin, 18 ; Marson, 15 ; Berthelot, 15 ; Lahitte, 13 ; Hardy Emile, 23 ; Bernard, 13.

Catégorie VIII. — Mousquetons. — Châtelain, 41.

Catégorie XII. — Ball-Trapp. — Carlier, 24 pigeons ; Bérard, 20 pigeons.

Catégorie XV. — Dames. — Mlle Robyn, 30 2 mat.; Mme Bénard, 2 mat., rappel ; Mme Hervé, 1 mat., rappel ; Mme Colange, 2 mat., rappel.

Catégorie III. — 200 m. — Bolleut, Sect-Guillaume, 46 1 mat.; Percy, Epernay, 39 1 mat.; Mayer, de Stockholm, de Genève, 40 1 mat.

Catégorie VIII. — Flobert 12 m. — Gerard, 2 39 ; Simonnet, 2 39 ; Johnson, 40 ; Abbéjard Gaston, 40 ; Lemon, Paris, 40 ; Fauvel Jules, 2 39.

Catégorie XIII. — Fusil Adultes. — Lahitte, Pau, 108 ; Raux, Amiens, 107 ; Lemoine, Paris, 106 ; Fray, Limoges, 106 ; Halley, Gaillac, 111 ; Chabal, Revel, 108 ; Gelagnon, Cognac, 108.

Catégorie XIII. — Jeunesse. — Demaille, Maubeuge, 105 ; Noël Louis, Tourcoing, 94 ; Vaiveuve, Longwy, 94.

Catégorie XIII. — Rédait Flobert. — Colet, Lille, 112 ; Commandin, Paris, 214 ; Bassé, Soissons, 108 ; Rousseau, Paris, 209 ; Rivet, Paris, 194.

Catégorie XIII. — Rédait et Flobert (suite). — Johnson, La Vestnel, 219 ; La Jeppe, Paris, 200.

Catégorie XI. — Pistolet Vitesse, 40 : Angelini, Nantes, 40 ; Kellenberger, Wallenhauer, 2 39 ; Galvet, Oran, 2 39 ; Cédas, Paris, 40 ; Pichy, 2 39 ; Lecoq, 2 39 ; Reiberbrun, Cherbourg, 2 39 ; Certorio, Nice, 2 39 ; Toulin Jule, Rouen, 2 39 ; Rigaut, 2 39.

Royauté et maîtrises. — Catégorie R. — 300 m. Maîtres tireurs. — Louis Gilpi, Lyon, 50 498 ; Cochoran, Le Creusot, 50 160 ; Pouquier, Soissons, 54 496 ; Dupuis, Mathieuge, 50 519 ; Girardot, Nancy, 57 365 ; Faure, Amiens, 56 519 ; Gérardot, Chalons, 54 516 ; Flachet, Amiens, 53 968 ; Binet, Saurain, 54 455 ; Gognain, Vannier, 56 508 ; Demaures, Vire, 56 519 ; Tiffenil, Fougères, 54 488 ; Bénard, Bagnolet, 54 560 ; Finocchiaro, Paris, 56 479 ; Pérard, Péronne, 56 462 ; Violet, Issy, 56 545 ; Fray Léon, Limoges, 54 500 ; Fray Lucien, Limoges, 53 565 ; Kellenberger, 56 512 ; Tissin, Rouen, 54 522 ; Blondel, Trim, 55 538 ; Gendri, Fécamp, 56 508.

Premiers tireurs. — Noël T., Clermont, 47 479 ; Chemineau, Verdun, 46 461 ; Lefebvre, Elsas, 47 466 ; Hofer, La Garque, 50 489 ; Krieger, Mannheim, 49 [illegible] ; Hallier, Gand, 47 477 ; Hamaud, Bar-sur-Aube, 46 [illegible] ; Boudet, La Crochet, 47 462.

Catégorie III. — 200 m. Maîtres tireurs. — Percy, Epernay, 54 521 ; Lang, Colmar, 50 486, Amiens, Amiens, 50 504 ; Tullins, Genève, 54 526 ; Gollet, Epernay, 56 518 ; Hoch, Genève, 56 476 ; Dupuis, Mathieuge, 56 465 ; Bouvet, Aubervilliers, 56 [illegible] ; Marion, Villemomble, 55 [illegible].

Premier tireur. — Bolleut, Pongivert, 49 497.

Catégorie IV. — Revolver 30 mètres. — Maîtres tireurs : Girardot, Nancy, 56 477 ; Pinsonnet, Nancy, 56 494 ; Bolleut, Rouen, 49 474 ; Bisbet, Bélfiden, 51 [illegible] ; Bonnet, Rouen, 51 461 ; Bouchet, Bagnolet, Montreuil, 46 [illegible].

Premiers tireurs. — Pierrot, Vesoul, 47 [illegible] ; Pinsonnet, Nancy, 47 [illegible].

Catégorie V. — Revolver 30 mètres. — Maîtres tireurs : Barbillat, Lançon, 56 576 ; Letellier, Dunet-sur-Noireau, 51 670 ; Dumont, Lille 49 [illegible].

Catégorie VI. — Pistolet 30 mètres. — Maîtres tireurs : Bel Consignin, Paris, 53 [illegible] ; La Jeppe, Paris, 52 [illegible].

Premier tireur. — Poree, Issy-les-Moulineaux, 50 [illegible].

Catégorie VII. — Flobert 12 mètres. — Maître tireur : Leoni, Paris, 25 [illegible].

Premiers tireurs. — Roos, 45 400 ; Collers, 50 [illegible].

Catégorie VIII. — Vitesse 200 mètres. — Maîtres tireurs : Bolleut, Sect-Guillaume, 39 [illegible] ; Barbillat, Lançon, 40 137 ; Gayet, Romans, 57 [illegible] ; Rubaudin, Lyon, 40 [illegible] ; Peu, 39 [illegible] ; Thomier, Romans, 39 [illegible].

Catégorie XV. — Dames. — Maître tireur : Mlle Royyn, 29 [illegible].

Fête Franco-Suisse

Fête de nuit au Square Pierre Catteau avec feu d'artifice. — Illumination électrique de la rue de la Gare

C'est demain que doit avoir lieu la fête de nuit au square Pierre Catteau, elle commencera à 8 heures ½, les quatre portes du jardin seront ouvertes à 7 heures ½ précises. Le Comité fait placer 1400 chaises et se réserve le perron du Palais de Justice pour les membres du Comité du Tir et les visiteurs officiels.

La fête de nuit sera la digne pendant de celle donnée pour son amie Angleterre qui obtint un si remarquable succès, elle sera en tous points aussi intéressante mais seulement, pour les brillantes illuminations du square, du Palais de Justice et de son ravissant kiosque, mais aussi par la beauté magique du feu d'artifice.

Dans le but d'éviter les dangers d'incendie, toutes les toiles à banderles ont été supprimées et remplacées par des bombes, comme celles tirées dimanche soir sur la Grand'Place, bombes dont les étincelles d'éclairent subitement au contact de quoi que ce soit. La quantité en est diminuée, elle sera avantageusement remplacée par la qualité. *Les spectateurs se pourront que s'en féliciter.*

C'est M. Lopie, cette fois, arquebusier à Roubaix, qui est chargé de la partie pyrotechnique de la fête, il s'en acquittera avec soin et le programme qu'il tirera promet d'être alléchant. Le voici :

1er coup de feu. — *Le Niagara*, chute électrique en fer aluminium, lonchant de 8 mètres de hauteur sur 8 mètres de largeur, cette plaie de feu, d'un blanc éblouissant, produira la plus brillant effet.

2e coup de feu. — *La Girandole*, pièce à mouvement horizontal à plusieurs changements, formant cascade de feux brillants et détonants avec corbeilles d'étoiles de couleur.

3e coup de feu. — *Les Papillons*, pièce formée de trois ailes de Moulin-Dos Quichotte, montées en tornade, dont les feux s'entrelacent et se terminent par un brillant effet final.

4e coup de feu. — *Le Miroir*, très jolie pièce pyrique, formée de six palmes doubles et d'éventails en feux brillants, cette pièce couronnée par un soleil à plusieurs changements et à feux de couleur.

5e coup de feu. — *La Cascade* tournante, pièce à trois vasques de feu à mouvement horizontal formant arbre fontaine de feu avec flammes de bengale de couleurs variées.

Dans ce décor féerique, la martiale et alerte musique des Anciens Soldats Musiciens Français, se fera entendre dans un programme de choix ainsi composé : 1° *La Marseillaise* ; 2° Hymne national suisse ; 3°, Allegro militaire, de Allier ; 4° Ouverture de Parfie, de Binet ; 5° Aimée, valse, de Meister ; 6° Fête militaire, marurka pour trompette, soliste : M. Deruyck, de Petit ; 7° partie : 4° *Faust*, de Gounod ; 5° Fantaisie provençale, de Chaulier ; 6° *Siguri*, de Reyer ; 9° Trio de Rossignols, pour trois petites fêtes, solistes : MM. E. Coutbier, A. Moreau, E. Bauwens, de Saint-André ; 10 Défilé avec tambours et clairons.

Ainsi qu'à la dernière fête, le prix d'entrée pour les personnes non affiliées aux Commissions du Tir, Conseil municipal et Comité civil des fêtes, ne sera que de *cinq cinquante centimes*, somme modeste à la portée de tous, qui permet en plus humble de s'offrir la vue d'une superbe fête pour un prix extrêmement modique.

LES RELIQUES DE PASTEUR *à la Faculté des Sciences*

On sait que Pasteur fut doyen de la Faculté des Sciences de Lille de 1854 à 1857 ; et, à la Faculté, on conserve comme une précieuse relique l'éprouvette en triple rang d'hermine que la grand savant revêtait dans les cérémonies officielles.

Il y a aussi d'autres reliques plus précieuses encore, et devant lesquelles il serait difficile de ne pas éprouver un peu d'émotion : des morceaux de bouchon taillés en forme de cristeux ; deux fioles scellées contenant un liquide jaunâtre ; et un vieux petit microscope tout usagé, que ne voudrait plus bien cher, sans doute, chez un brocanteur...

Mais c'est Pasteur — Monsieur Pasteur, dit respectueusement l'étiquette — qui a taillé ces bouchons à l'époque où il étudiait la cristallographie ; c'est Pasteur qui a préparé en 1864 le liquide stérilisé contenu encore dans ces fioles ; c'est avec ce microscope que Pasteur a commencé ses études sur la fermentation.

Et quand on songe à tout ce qui est sorti de ces bouchons, de ces fioles, devant le vieux petit microscope et son vert de gris, d'un respect presque religieux...

On en serions-nous encore sans le microscope, sans le microscope de Pasteur ?

Les Bandits des Flandres

Les trois inspecteurs de la brigade mobile enquêtant sur les actes de brigandage attribués à la bande des Hodin, a porté leurs investigations sur le marché de Bourbourg.

Ils ont recueilli de nombreuses déclarations des cultivateurs.

Leur attention aurait été tout spécialement attirée sur l'incendie de la ferme Outlier, à Soyecker. M. Outlier avait dénoncé les frères Hordin comme auteurs d'un vol de veaux.

Or, quelques jours plus tard, la ferme flambait. Un témoin aurait déclaré aux inspecteurs avoir vu les frères Hordin aux abords de la ferme et s'enfuyant au moment où la feu venait de se déclarer.

Hier matin, la mère Erkelbout a été confrontée avec les frères Hordin, Candelier et la femme de ce dernier.

Fidèle Erkelbout devait également être confrontée. Mais on ne l'a pas retrouvée. Depuis deux jours, la pauvre des cris lèrocés dans sa cellule et on a dû la lier, car il veut frapper qui l'approche. On se demande s'il ne cherche pas à simuler la folie.

A SEQUEDIN

Après une noce,

UN CONVIVE FRAPPE UN HABITANT DE TROIS COUPS DE COUTEAU

Décidément la chaleur n'a pas sur certains individus heureuse influence et voici qu'après les rixes de Wavrin, vient de surgir, à Sequedin, un incident tout à fait regrettable.

Resté veuf, il y a six mois, avec une famille de quatre enfants, M. Germain Delaigle, 30 ans, jardinier et vidangeur, se remariait, lundi matin, avec une demoiselle Maria Lessens, âgée de 23 ans.

En raison de la mort récente de sa première femme, M. Delaigle avait demandé que la cérémonie fût conte ; cependant il avait convié à un petit dîner quelques-uns de ses parents et amis de sa nouvelle épouse.

Ce repas avait lieu vers deux heures de l'après-midi, au domicile même de M. Delaigle, situé en face de la demeure de son ancienne belle-mère, Mme veuve Robin, cabaretière.

Cette dernière ayant, à cette occasion, fermé son établissement pour des raisons qu'elle seule était à même d'apprécier, les parents de Maria Lessens commentèrent très vivement cette résolution et la considérèrent comme une marque de mépris à leur égard.

Le repas bidant, les esprits s'échauffèrent bientôt et dès six heures du soir, on pouvait prévoir que des incidents allaient se produire.

Le frère de Maria Lessens : Arsène, 29 ans, employé à l'usine Kuhlmann, en montrait notamment plus surexcité que les autres, et parcourant les cabarets du village il déclarait qu'il en « tuerait plus de vingt avant la nuit ».

Il ne fit heureusement pas autant de victimes, mais il se signala cependant par un exploit tout à fait brutal.

Rencontrant, vers huit heures du soir, l'une des belles-filles de Mme Robin, à l'usine, puis il s'en prit à la porte du cabaret de la veuve. En vain il essaya de l'enfoncer et ne put pénétrer dans l'établissement, ainsi qu'il l'avait voulu.

Impuissant à assouvir sa rage de ce côté, il se retourna et alla droit vers les frères Pouchard, qui précisément causaient, non loin de là, sur le seuil de leur porte.

Sans prononcer un mot, il se précipita sur le plus jeune et sans proférer une parole, le jeta sur le pavé. Louis, le frère d'Eugène, étant immédiatement arrivé pour les séparer, Lessens tira alors un couteau de sa poche et à trois reprises en frappa l'infortuné.

Il lui fit trois énormes et profondes blessures : l'une au sommet de la tête et deux autres à la joue gauche, par lesquelles le sang s'échappa en abondance.

M. Louis Pouchard tomba évanoui, mais grâce à des soins empressés, il ne tarda pas à reprendre connaissance. Il se dirigea vers le docteur Chantreine, du Marais-de-Lomme, appelé à le panser, ne lui fit pas moins de vingt-deux points de suture.

Prévenus mandé dans la journée, les gendarmes Bulles et Bourguignon se sont rendus à Sequedin, vers cinq heures du soir, pour ouvrir une enquête.

M. Louis Pouchard, entendu le premier, déclare que Lessens l'ait frappé à « deux reprises différentes travaillé ensemble à la Cie du chemin de fer du Nord, et il dit, et nous n'avons cessé d'être des amis. »

Lessens, que les gendarmes ont trouvé à son domicile dans la soirée, alors qu'il venait de rentrer de son travail, regrette vivement son acte.

Comme ses antécédents sont bons et qu'il est père de famille, il a été laissé en liberté provisoire.

Quant à M. Bouchard, son état n'inspire aucune inquiétude.

LES GRÈVES

Fin de la grève des tisseurs à Forest

La grève du tissage de Jouret et Léraillé a pris fin lundi, par la reprise presque complète du travail à 6 heures du soirée. Quelques ouvriers qui ne faisaient entrer les patrons et le personnel de l'usine.

Sans les filatures à Lannoy

La situation est toujours la même. Une entrevue a eu lieu hier matin dans chaque usine ; elle n'a donné aucun résultat.

Nouvelle grève du textile à Bailleul

Alors que l'on croyait le calme revenu, puisque les ouvriers des deux usines Hité et Brunoel étaient rentrés à l'atelier mercredi dernier, la grève a éclaté de nouveau lundi.

Les ouvriers du tissage Hité exigent le renvoi d'un ouvrier non syndiqué, que on leur plaît pas.

Des renforts de gendarmerie, empêtés par M. de Mendonça, sous-préfet, sont de nouveau en ville.

Les tisseurs parcourent les rues en chantant.

Carnet du Lecteur

LA « COMPTABILITÉ DE L'AVENIR »

La Chambre de Commerce de Lille, dans sa séance du 27 mai dernier, a décrété à M. A. Darras, professeur de comptabilité à Lille, des remerciements et la haute appréciation pour l'œuvre de sa traité de comptabilité intitulée : La Comptabilité de l'avenir ».

Cette approbation vaut d'ajouter à celles déjà reçues tout honneur au jeune auteur, à qui nous adressons toutes nos félicitations.

Nous répétons que cet ouvrage est en vente chez Danel, 25, place du Théâtre, à Roubaix, et dans toutes les librairies.

SERVICE DE SANTÉ

Des concours auront lieu le 5 décembre 1910, à Paris, à l'Ecole d'application du service de santé militaire, pour l'admission aux emplois de médecin et de pharmacien, dans majors de 2e classe à l'hôpital Bichat.

Les demandes d'admission à ces concours doivent être adressées au Ministère de la Guerre (Direction du service de santé ; Bureau des personnels du Service de Santé) avant le 15 novembre prochain.

LILLE

L'INAUGURATION du Monument Pierre Legrand

VISITE DE M. DUPUY, MINISTRE DU COMMERCE

Dimanche prochain, sera célébré l'inauguration du monument Pierre Legrand. M. Dupuy, ministre du Commerce, présidera à la cérémonie, arrivera à Lille par le rapide de onze heures ; un lunch lui sera offert à la descente du train au buffet de la gare et quantité, le cortège se rendra au square Beaulieu. Après l'exécution de la cantate de notre ami Oscar Petit, des discours seront prononcés par M. le Ministre Dupuy et par M. Maxime Leconte, sénateur du Nord, vice-président du Sénat. Après l'inauguration, banquet à l'hôtel Delannoy.

M. le général Brun

Ministre de la Guerre, à Lille

En réponse à l'invitation du Comité d'organisation du Concours de gymnastique de Lille, M. le général Brun, ministre de la Guerre, a accepté de venir à Lille, le dimanche 3 juillet.

Le Comité ira à Roubaix, où le Ministère présidera la distribution du Concours national de tir, chez lequel M. le général Brun qui sera conduit à Lille en auto, par le nouveau Boulevard. C'est le seul point du programme qui ait été arrêté jusqu'ici.

Chambre Syndicale des Gérants de Débits de Tabacs de Lille environs

La Chambre Syndicale des Gérants de Débits de tabac de Lille et environs a tenu son assemblée générale, vendredi 17 juin, à 4 heures du soir, au siège, rue Nationale, 107.

En l'absence du Président, retenu par une réunion d'exercice militaire, qu'il accompagne à Sissonne, M. Perry, président de la Chambre syndicale de Roubaix, a bien voulu le remplacer et rendre compte du mandat des délégués du Nord au Congrès annuel qui s'est tenu à Paris, les 6, 7 et 8 juin dernier.

Il est heureux de pouvoir annoncer que la plupart des vœux présentés par les différents Syndicats de France, ont reçu l'approbation de M. le Ministère des Finances et du Secrétaire de l'Administration des Contributions indirectes et ce pour le plus grand bien de public et des gérants, surtout en ce qui concerne l'approvisionnement et l'administration des produits de monopole des tabacs.

Avant de lever la séance, M. Bouteille, vice-président, s'est fait un plaisir d'annoncer que M. Perry doit la rôle et la complétude ont été si vivement appréciés, avait été choisi comme vice-président de la Fédération des Gérants de Débits de tabac de France pour représenter la région du Nord. Le choix ne pouvait être plus heureux et ne saurait mieux tomber.

La Commission fait un pressant appel auprès des collègues qui n'auraient pas encore envoyé leur adhésion.

LES BAS d'une coupe élégante, d'une solidité parfaite, d'un prix très bas, sont exclusivement placés et fournis par Mlles Assurgeon, bonneterie-bandagistes diplômées, 48, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille. Bas depuis 4 fr.50. Salle spéciale d'appareilleuses.

(On se rend à domicile pour les mesures et la pose. Discrétion). 2965

Le mirage de la succession

Le coiffeur Morgerom dont nous avons narré hier les exploits, a envoyé de Marseille à sa femme, un télégramme ainsi conçu :

« Ne l'inquiète pas, lettre suit. » M. Jéquet, commissaire du 3e arrondissement a interrogé deux témoins.

Maudit escalier

Hier, le nommé Désiré Dessert, 42 ans, jardinier, demeurant chemin d'Estaimbourg, 4, qui avait d'un trait pas est tombé dans l'escalier de son domicile, et s'est fait une entorse au pied droit.

Après avoir reçu quelques soins d'un Bouchard, le blessé a été transporté à l'hôpital de la Charité.

Etablissements PICHA, Hellem (Nord)

Cartonnerie pelle sèche, Mastiques et incrustations

La vie lui pesait

Hier, vers cinq heures de l'après-midi, le nommé Ernest Briche, 67 ans, journalier, demeurant rue d'Alsace, chez Trogel, a été trouvé pendu à l'aide d'une ficelle, au pied de son lit.

Le docteur Cocrevitz, mandé aussitôt n'a pu que constater le décès.

Le vieillard souffrait, on ignore, que je-tais Briche n'avait manifesté l'intention d'en finir avec la vie.

Les accidents

INFORTUNE MAÇON

Passant rue Sainte-Barbe, hier soir, vers deux heures, le nommé Odon Barbeau, 42 ans, contremaître de maçonnerie, demeurant à Lille, rue Gambetta, a été victime d'un faux pas qui l'a blessé sur le trottoir.

Dans sa chute, l'infortuné maçon, s'est fracturé la jambe droite.

Après avoir reçu des soins d'un docteur, le blessé a été transporté à l'hôpital de la Charité.

CAR ET PYLONE

Hier vers 11 heures du matin, le wattman du car V, 613, n'ayant pas serré assez tôt son frein, au moment où il arrivait à l'arrêt du point Terminus de la rue de Beaucourt, le tramway a continué sa route et est allé heurter un pylone.

Par suite du choc, Mme Cartier, 30 ans, demeurant à Marcq-en-Barœul et Prosper Defaux, 28 ans, garçon brasseur, qui se trouvaient sur la plate-forme avant furent légèrement contusionnés aux bras.

Les dégâts sont insignifiants.

L'ALGÉRIEN N'AIME PAS LES AGENTS

Mardi soir, vers huit heures, l'agent Bouchard faisait une observation à un jeune homme qui urinait sur un mur, rue de Fournai. L'observation déplut au monsieur qui se retourna et insulta grossièrement l'agent, le menaçant ensuite. Le gardien de la paix ne se laissa pas émouvoir et conduisit le récalcitrant devant M. Roumenac, commissaire de permanence. C'est un domicilié algérien, Mahoudine Meliani, 24 ans, rue Saint-Lucien (Grâce), de passage à Lille, il sera déféré pour insultes et outrages à agent.

Entreprise Générale d'Emménagements

G. WIART & Cie — Téléph. 1760

78, Rue Nationale, LILLE

Mobilier Complet pour Salles à Manger et Chambres à Coucher

— Modèles inédits et dégoûts. —

VASTE RAYON SPÉCIAL DE TAPIS, CARPETTES, TAPIS D'ESCALIERS

EN NETTOYANT SA CARABINE !...

M. Edmond Bailleu, 42 ans, rue Condorcet, 34, nettoyait un carreau, Grande-Place, vers huit heures et demie du matin. La voiture de M. Debertrion, marchand de pelle à la Madeleine, le heurta et le renversa. Une roue lui frôla le côté droit du corps et lui fit des contusions au thorax et au pied droit. Bailleu était n'étant pas grave, le blessé a été conduit chez lui en tramway.

LE VEHICULE DE LYRENNE !... — Enfin

Journées, 23 ans, manœuvre, demeurant rue Lille, fut trouvé ivre mort, jeudi soir, vers sept heures, sur un banc du square Jussieu, par le garde. Comme il était incapable de se mouvoir, une charrette à bras, chargée par un manœuvre, Tourcoing, en profita de lui faire rendre, et de le conduire Cantons-Gand, où il a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur, il était sorti depuis vendredi de la Charité pour ivresse.

M. A. Bigot, le nouveau propriétaire du BOUCHE DE CANCALE, 3, place Rihour, informe ses clients que la cuisine fonctionne.

AU NOM DE LA LOI. — Le nommé Bigot, Ernest et Auguste Marchand, 18 et 20 ans, qui arrêté Félix Navilly, 25 ans, ajusteur, recherché par le parquet de Charleville pour vol qualifié.

LES ANCIENS GRADÉS. — Dimanche

dernier avait lieu, au siège du bataillon (Restaurant Divoir), la distribution des prix des différents concours de tir de l'année.

Les sociétés, accompagnées de leur famille, s'étaient rendus au grand nombre à cette réunion.

Les prix de tir au fusil et au revolver étaient exposés par catégorie sur trois tables, formant un ensemble de 200 lots.

A 5 h. ½ M. le président Pajot ouvre la séance, il s'excuse d'abord de se trouver en retard, puis il donne la parole à M. Bouteille, secrétaire de la commission de tir qui présente un rapport très complet sur le fonctionnement du tir en 1910, qui fut très applaudi.

M. Delahodde 3., président d'honneur de la commission de tir, donne lecture de nombreuses dépêches, émanant de M. le Ministre, Dovial, Sagot, Chabert, Bastelica, Verbacre, Marc, Foulon C., Dupont 2e, Bouteille, furent les principaux lauréats.

En terminant le président Pajot félicite aux membres de la commission de tir, et remercie chaleureusement pour le bien et le dévouement qu'ils ne cessent d'apporter à la bonne organisation des tirs ; il remercie l'autorité militaire pour la bienveillance toute particulière à l'égard de la Société. Après quelques paroles adressées à l'adresse des dames qui sont venues, il invite les tireurs à rehausser le chorus de l'ordre du jour, donne à tous rendez-vous le 17 juillet, à Saint-Omer, pour l'excursion 1910 à Wattenbains.

Je ne pensais que le bêtise

LA BIENFAISANCE AU LYCÉE FENELON. — La fête de bienfaisance donnée au Lycée Fénelon, il y a quelques jours, a réussi au-delà de toute espérance.

Professeurs et élèves, Anciennes élèves et mamans, tous avaient travaillé de leur mieux à donner à cette fête beaucoup d'entrain et aussi un vif cachet d'élégance et de bon goût.

Pendant toute l'après-midi, une foule très nombreuse n'a cessé d'affluer aux comptoirs, aux buffets, aux différentes tavernes. Aussi les organisatrices sont-elles bien récompensées de leurs efforts par une recette très satisfaisante. Signalons cependant quelques offrandes étonnantes.

En dehors des ouvrages et tableaux confectionnés au Lycée même, par les soins des Professeurs et de l'Association des Anciennes Elèves — Arbre de Noël, nourrissons, profit d'heureux, bouzes, souvenirs à des familles nécessiteuses, etc. — la Commission fait un devoir d'adresser une part de la recette au Bureau de Bienfaisance pour les pauvres de la Ville, et à quelques œuvres locales et nationales qui sont surtout pour les enfants : Œuvre des abandonnés, convalescents, enfants incurables, abandonnés, orphelins de l'Enseignement secondaire, etc.

NOUS COMMENÇONS AUJOURD'HUI

Le Crime de la rue Childebert

PAR

PAUL BERTNAY

PREMIÈRE PARTIE

La Toile de l'araignée

La rue Childebert est certainement une des plus sinistres de la grande cité lyonnaise. Le pont de l'Hôtel-Dieu y désarme incessamment le trop-plein des boulevards de la Guillotière et, depuis le matin jusqu'à une heure avancée de la nuit, on en sent, dans cette étroite artère des vieux Lyon qu'abîme et verrous d'une foule affairée, compacte et bruyante.

Si c'est là qu'on passe le plus facilement inaperçu, c'est à coup sûr au numéro 32 où qu'on arrive le plus difficilement de mémoire. La maison est située juste en face d'une des entrées du passage de l'Hôtel-Dieu, série d'allées et de cours qui communiquent entre elles lui donne une seconde issue dans la rue Stella ; et tous les piétons du pavé lyonnais connaissent cette topographie et s'en servent à l'occasion pour abréger leur chemin.

C'est d'ailleurs une fort belle et fort honnête maison. La concierge est à l'entresol, l'entrée donnant sur la rue n'en est que plus discrète. L'escalier de pierre a bonne allure et on sait dans le quartier que l'immeuble de M. Hourel est toujours parfaitement loué.

Le rez-de-chaussée est occupé par un café que fréquentent les négociants du voisinage, le café Bédéna. A l'entresol, les magasins d'un tailleur. Au premier, un dentiste américain. A partir du second, il y a deux appartements par étage jusqu'au dernier, occupé par quatre locataires.

L'appartement de gauche, au second, est loué par une dame Aubry, veuve d'un huissier. Elle y a facilement installé un salon tout à fait indépendant et qui ne s'ouvre que sur une des trois portes du carré. Elle le sous-loue en garni et très cher.

Depuis quelques années, elle n'avait pas du reste, à se préoccuper de cette importante source de ses revenus. Son « petit garçon » était régulièrement payé plutôt qu'occupé par un jeune homme qui venait rarement et s'y passait jamais, ou plus, qu'une heure ou deux.

Il gardait d'ailleurs les clefs de son appartement. C'est au nom de cet homme qu'il prétendait Mme Aubry d'y faire rapidement donner un coup de balai et de plumeau. De temps en temps, quand il fallait changer les rideaux ou épousseter les tapis, il conduisait au chef à sa propriétaire et lui recommandait de ne rien déranger dans la petite installation qu'il avait organisée et il reprenait soigneusement cette clef à sa prochaine visite.

Mme Aubry était donc des mois entiers sans mettre le pied dans son salon meublé ; mais elle se faisait aisément à cette habitude. Son locataire, M. Albert Delmas, avait, était aussi régulier que bon payeur.

On atteignait le milieu de septembre. Les dernières chaleurs de l'été précédaient les brouillards de l'automne lyonnais. Quinze jours auparavant, Mme Aubry avait entendu du bruit dans le salon de son locataire et il lui avait semblé que ce qu'elle appelait « la séance » devait plus longtemps et se passait plus orageuse que d'ordinaire. Mais elle ne s'en était pas autrement préoccupée. Elle avait l'habitude des éclats de voix de M. Delmas qui réclamait assurément l'hôtel de locataire, mais qui se semblait pas posséder le plus parfait caractère du monde.

Or, depuis quelques jours, une odeur désagréable se répandait dans la maison. Les domestiques accusaient le concierge de ne pas nettoyer l'escalier. Celui-ci répondait sèchement en leur semblant d'avoir autant de propreté que lui-même — et toujours on était envahi par cette odeur fade, lourde et nauséeuse qui suffisait à la gorge et qui montait jusqu'aux étages supérieurs.

— Mais, s'écria le valet de chambre du premier, c'est au concierge à faire nettoyer le linge. Quand j'y passais ce matin en descendant de ma chambre, j'ai failli être suffoqué.

La bonne de Mme Aubry était justement là.

— C'est chez vous qu'on cuisine les drogues qui nous empestent ?...

— Vous voulez rire. Nous ne cuisinons quasiment rien du tout et Mme Aubry vit avec du lait et deux œufs.

— Et bien et vous ?...

— Moi, je maigris.

Et la petite Caladoise fûtes qui partait aussi montrait des joues assez plantureuses pour ne pas faire percevoir trop au pied de la lettre des deux œufs de sa maîtresse.

— Je vous assure que c'est vers vous que l'odeur radouble.

— Bonne, à moins que ce ne vienne de chez le sous-locataire... Mais on n'est pas pourtant ! Il y a plus de quinze jours que M. Albert Delmas n'est pas entré chez lui.

— Il aura peut-être laissé en gâter quelque chose...

— Lui ! il est bien trop propret...

— Enfin, vous savez mieux que personne ce qu'il y a dans son salon...

— Ma foi non. Il garde ou chef et il ne fait pas bon le pénétrer quand il veut qu'on nettoie.

— Vous n'y êtes pas entré depuis quinze jours ?...

— Pas mis le pied.

Aussitôt les trois ou quatre interlocuteurs qui buvaient ainsi aux corneilles cessèrent de sourire. On aurait dit qu'ils pressentaient subitement quelque grave aventure.

— Il faudrait s'assurer, dit le concierge — M. Jacquet, — et l'odeur vient de l'appartement de M. Delmas.

— Attendez, je vais bien voir, s'écria M. Justin, le valet de chambre du premier, et il monta en courant.

Il redescendit presque essoufflé, l'air plus inquiet qu'il ne voulait l'avouer.

— C'est bien là. Je me suis haissé, j'ai mis le nez contre la fente de la porte, j'ai failli tomber à la renverse... On dirait un chien crevé qui serait juste derrière... Il y a de quoi donner la peste dans toute la maison.

— Il faut prévenir Mme Aubry...

— Il faut avertir le propriétaire...

— Je vais en dire un mot aux urbains.

Ces trois exclamations se croisèrent.

— Non, objecte M. Jacquet, ce n'est peut-être encore rien du tout, mais il me semble que Mme Aubry ferait bien de pénétrer dans l'appartement de son sous-locataire. On y a peut-être laissé entrer quelque chat ou quelque chien qui sera mort de faim...

— Possible ! Il y a plus de quinze jours que M. Albert Delmas n'est pas entré chez lui.

— Il aura peut-être laissé en gâter quelque chose...

— Lui ! il est bien trop propret...

— Enfin, vous savez mieux que personne ce qu'il y a dans son salon...

— Ma foi non. Il garde ou chef et il ne fait pas bon le pénétrer quand il veut qu'on nettoie.

— Vous n'y êtes pas entré depuis quinze jours ?...

— Pas mis le pied.

Aussitôt les trois ou quatre interlocuteurs qui buvaient ainsi aux corneilles cessèrent de sourire. On aurait dit qu'ils pressentaient subitement quelque grave aventure.

— Il faudrait s'assurer, dit le concierge — M. Jacquet, — et l'odeur vient de l'appartement de M. Delmas.

— Attendez, je vais bien voir, s'écria M. Justin, le valet de chambre du premier, et il monta en courant.

Il redescendit presque essoufflé, l'air plus inquiet qu'il ne voulait l'avouer.

— C'est bien là. Je me suis haissé, j'ai mis le nez contre la fente de la porte,